

Département du
Pas de Calais

Arrondissement
de Saint-Omer

Canton de
Fruges

COMMUNE DE MAMETZ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Mametz, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Millénium sous la présidence de Monsieur Dominique LEBRUN-VANDEWALLE, maire, à la suite d'une convocation adressée par Monsieur le Maire le vingt-sept janvier deux mille vingt-deux. La séance a été publique.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Monsieur Michel REANT et de Monsieur Philippe BULTEL qui ont donné procuration respectivement à Monsieur Louis-Joseph LALOUX et à Madame Hélène MITHIEUX, et de Monsieur Julien BOUCHEZ, absent jusqu'à son arrivée en cours de discussion de la délibération référencée DCM2022/2.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de dix-huit, il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Hélène MITHIEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à la secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur Pascal MARANGONY, directeur général des services qui assistera à la séance mais sans participer à la délibération.

DCM2022/1 - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DE « LINGHEM 2 » SUR LE TERRITOIRE DE LINGHEM

Le Conseil municipal,

Vu le dossier de demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien de « Linghem 2 » sur le territoire de Linghem ;

Considérant que le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce projet ;

Sur le rapport de Monsieur le maire,

Décide par 8 voix pour et 9 abstentions d'exprimer un avis favorable.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

22 FEV. 2022

Fait à Mametz le 4 février 2022,
Affiché le 5 février 2022,
Pour extrait conforme au registre,
Le maire, Dominique LEBRUN-VANDEWALLE,

